

## Avis administratifs et judiciaires

## Plan Local d'Urbanisme



## MODIFICATION SIMPLIFIÉE DU PLUI DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MONTAIGNE MONTRAVEL ET GURSON - MISE À DISPOSITION DU PUBLIC

Par délibération n° DE-2022-036 du 3 mars 2022 du Conseil communautaire de la Communauté de communes Montagne Montravel et Gurson, une mise à disposition du public relative à la modification simplifiée du Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI) est ouverte.

**Objet de la mise à disposition du dossier au public :**

La modification simplifiée a pour objet les points suivants :

- Modification de certains points du règlement écrit
- Suppressions ou ajouts d'emplacements réservés
- Ajout de bâtiments destinés au changement de destination en zone A ou N
- Créations de divers secteurs de STECAL (projets touristiques en particulier)
- Modifications ponctuelles de zonage relevant d'une modification.

Toute information concernant le dossier peut être demandée auprès de la Communauté de communes Montagne Montravel et Gurson :

- par voie postale ou directement aux bureaux à l'adresse suivante : 58, route des Étangs, 24610 Villefranche-de-Lonchat,

- par téléphone au 06 53 82 20 24,

- par mail : [direction@cdcmmg.fr](mailto:direction@cdcmmg.fr)

**Date de la mise à disposition :** La mise à disposition a lieu du 30 janvier 2023 au 3 mars 2023 du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 14h à 17h.

**Composition du dossier :** Le projet, l'exposé de ses motifs et les avis émis par les personnes publiques associées mentionnées à l'article L. 152-7 du Code de l'urbanisme seront mis à disposition du public dans des conditions lui permettant de formuler ses observations. Ces observations sont enregistrées et conservées.

**Modalités de mise à disposition :**

- Mise à disposition du dossier pendant 1 mois dans les bureaux de la Communauté de Communes à Villefranche-de-Lonchat (58, route des Étangs) ;

- Mise à disposition d'un registre permettant au public de formuler ses observations ;

- Mise en ligne du dossier sur le site Internet de la Communauté de communes ;

- Les observations du public pourront être reçues par voie postale (CoC MMG, 58, route des Étangs, 24610 Villefranche-de-Lonchat), éventuellement par voie électronique à l'adresse suivante : [direction@cdcmmg.fr](mailto:direction@cdcmmg.fr) ;

**Participation du public :** Pendant toute la durée de la mise à disposition, le public peut formuler ses observations :

- Sur le registre joint au dossier disponible à la Communauté de communes, 58, route des Étangs, 24610 Villefranche-de-Lonchat,

- Par voie postale (date d'affranchissement faisant foi) : CoC MMG, 58, route des Étangs, 24610 Villefranche-de-Lonchat,

- Par voie électronique à l'adresse suivante (date et heure de l'envoi du mail faisant foi) : [direction@cdcmmg.fr](mailto:direction@cdcmmg.fr) - Mettre en objet du mail : Modification simplifiée du PLUI - Observations. Date et heure de l'envoi du mail.

**Issue de la mise à disposition :** À l'issue de la mise à disposition, M. le Président clôturera le registre des observations et présentera le bilan devant le Conseil communautaire, qui délibérera et adoptera le projet, éventuellement modifié pour tenir compte des remarques émises.

**Sud Ouest légales**

# Publiez votre annonce légale

7 jours sur 7 - 24 h sur 24

**1** Saisissez votre annonce  
légale via un formulaire

**2** Visualisez votre avis  
avant sa parution

**3** Téléchargez votre  
attestation de parution

**Paiement en ligne sécurisé**

Un service des quotidiens du Groupe Sud Ouest

**SUD  
OUEST**